

## **XXème session – Skopje – 22 au 26 octobre 2007**

- [La Francophonie et les dispositifs de promotion des langues européennes](#)
- [Les politiques migratoires dans l'espace francophone européen](#)
- [Motion](#)

La Francophonie et les dispositifs de promotion des langues européennes

La XXème Assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie du 23 au 25 octobre à Skopje,

Convaincue que le continent européen doit constituer une priorité pour l'action en faveur de la promotion de la langue française et de la culture francophone,

Considérant que cette action, à laquelle participe activement l'Organisation internationale de la Francophonie, est menée principalement par le réseau français d'établissements culturels et d'enseignement, et que les Délégations Wallonie-Bruxelles et le Luxembourg y contribuent également,

Considérant que le mode de fonctionnement et l'activité des dispositifs de promotion des autres langues en Europe peut, à cet égard, constituer une source d'enseignements,

Salue les efforts déployés par le réseau culturel extérieur français en Europe, qui visent à fournir une offre linguistique d'excellence et une programmation culturelle diversifiée et de qualité,

Recommande aux autorités françaises en charge de ce réseau de veiller à lui fournir les moyens, tant humains que financiers, de poursuivre et d'amplifier ces efforts,

Suggère à ces autorités d'œuvrer, éventuellement par le biais d'un audit, à une meilleure cohérence du réseau, et à une allocation mieux adaptée de ses ressources aux différents établissements qui le composent,

Exprime le souhait que les dispositifs de promotion du français mènent une stratégie résolue de rapprochement avec les dispositifs de promotion des autres langues européennes, en particulier en favorisant de nouvelles méthodes d'apprentissage des langues, comme l'intercompréhension entre langues apparentées, dans le but d'améliorer la visibilité de l'Union européenne dans le domaine culturel et linguistique, tout en donnant corps au dialogue interculturel prôné par l'APF,

Se félicite de l'efficacité du Plan pluriannuel d'action pour le français dans l'Union européenne mené par l'Organisation internationale de la Francophonie, qui constitue une initiative marquant l'engagement de l'OIF sur le continent européen, et associant plusieurs acteurs francophones dans un objectif commun,

Engage les différents partenaires de ce plan à poursuivre et à renforcer leurs efforts en direction des cadres de l'Union européenne en activité ou en formation qui constituent une cible stratégique pour l'avenir de la langue française en Europe,

Encourage d'une manière générale l'émergence de synergies entre la Francophonie multilatérale et l'ensemble des acteurs francophones bilatéraux, ainsi qu'avec les autres espaces culturels européens,

Appelle les sections de la Région Europe à se mobiliser en faveur de la promotion du français et à étudier la manière dont chacune pourrait, à hauteur de ses moyens, contribuer à faire connaître, à soutenir et à développer les actions engagées.

Les politiques migratoires dans l'espace francophone européen

La 20ème Assemblée régionale Europe de l'APF, réunie à l'invitation de la section de la République de Macédoine à Skopje les 23 et 24 octobre 2007 :

Observant que dans un contexte de mondialisation, la migration est devenue une composante de la vie politique, économique sociale et culturelle de nos pays ;

Observant que les pays de l'espace européen sont particulièrement concernés par les flux migratoires ;

Considérant que les migrants en situation régulière contribuent aussi à la prospérité et au développement des pays d'émigration et d'immigration dans le respect des cultures et des législations en vigueur ;

Considérant que l'immigration pour raison économique constitue, pour l'espace européen, un défi majeur qui nécessite une approche commune ;

Que l'immigration économique, de nature à réduire l'immigration illégale, peut non seulement contribuer à la gestion des flux migratoires mais aussi aider à lutter contre l'exploitation des immigrants clandestins, le trafic et la traite des êtres humains ;

Convaincue qu'un espace dénué de frontières intérieures tel l'Union européenne, se doit de concevoir une politique commune dans le domaine des visas, de l'asile et de l'immigration et que cette politique fondée sur le respect mutuel et compatible avec les obligations internationales en matière des droits de l'homme doit d'une part englober la lutte contre les discriminations, le racisme, la xénophobie et d'autre part favoriser l'intégration ;

Convaincue de l'utilité d'élaborer une collecte objective de données statistiques, de disposer d'un tableau complet et différencié du phénomène migratoire et de ses conséquences dans les sociétés d'accueil comme dans les états d'origine ;

Convaincue que le développement de l'accueil des étudiants dans les universités francophones constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la Francophonie et pour son influence ;

Encourage les pays membres de la Francophonie européenne et notamment ceux nouvellement confrontés au phénomène migratoire à développer une politique migratoire reposant également sur des accords bilatéraux favorisant l'intégration et la régulation des flux ;

Encourage les pouvoirs publics compétents en la matière à développer un partenariat dans la gestion des migrations en facilitant le dialogue entre pays d'origine et pays d'accueil ;

Invite les gouvernements des pays membres de la Francophonie européenne à prendre des mesures nécessaires visant à installer des structures et institutions chargées de gérer les migrations légales, d'élaborer avec précision des statuts de travailleurs immigrés et de lutter contre les réseaux illégaux d'emplois informels, et les réseaux criminels de trafic et de traite des êtres humains ;

Demande aux gouvernements de mettre en place, en coopération avec des organisations internationales, un système statistique reposant sur l'harmonisation des concepts utilisés en matière de flux migratoires afin de disposer de données comparatives et fiables sur les effectifs et les titres de séjour octroyés aux immigrés ;

Recommande aux parlements de veiller à ce que les politiques migratoires soient coordonnées au niveau national entre les ministères compétents, les administrations, les institutions et les autres partenaires ;

Invite les gouvernements à engager une politique spécifique et ouverte d'accueil des étudiants étrangers dans les universités francophones ;

Invite les gouvernements à harmoniser les modalités d'obtention des visas des pays candidats à l'Union européenne ou partie à sa politique européenne de voisinage et à prendre les dispositions nécessaires en vue d'assouplir et de libéraliser progressivement le régime des visas en relation avec l'évolution de l'économie et les besoins du marché du travail.

Motion

Considérant l'appartenance de la République de Macédoine au continent européen et à son histoire ;

Considérant les efforts que cette République déploie pour son développement démocratique, économique et social ;

La Région Europe de l'APF réunie en Assemblée générale les 23 et 24 octobre 2007 soutient le processus d'adhésion de la République de Macédoine à l'Union européenne.